



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean

COMMUNIQUE

ARRÊTER LES PERSÉCUTIONS RÉPÉTÉES CONTRE M. RALEVA, CITOYEN MODÈLE ENGAGÉ POUR LA CAUSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ET FERMER DÉFINITIVEMENT LA SOCIÉTÉ NÉFASTE MAC LAI SIME GIANNA (M.L.S.G.) ET SON EXPLOITATION AURIFÈRE

A cause des effets catastrophiques maintes fois dénoncées de ses opérations sur l'environnement, la santé et les moyens d'existence de la population locale, les communautés de Vohilava ont de nouveau manifesté le 01 septembre 2020 pour faire entendre leurs voix, réclamant la fermeture définitive de l'exploitation aurifère de la société Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.) qui a continué à opérer en toute impunité.

Suite à cette manifestation, M. RALEVA, membre du groupe Justice et Paix et de l'antenne régionale de l'Observatoire Indépendant des Droits Economiques, Sociaux et Culturels à Madagascar (OIDESEM) coordonné par le CRAAD-OI, ainsi que trois autres membres des communautés concernées ont de nouveau été convoqués par la Gendarmerie nationale. Suite à cette enquête, ils doivent être déférés devant le Procureur de la République de Mananjary le vendredi 02 octobre 2020, en raison de leur présence sur les lieux de la manifestation durant laquelle ils n'ont fait que réaffirmer leur opposition à l'exploitation destructrice de leurs ressources naturelles par la société M.L.S.G.

Il importe de rappeler que le 03 octobre 2017, M. RALEVA avait été mis en détention préventive et condamné à 2 ans d'emprisonnement avec sursis parce qu'il avait osé demander à voir les papiers officiels autorisant la société M.L.S.G. à reprendre son exploitation aurifère arrêtée auparavant par le Chef de Région et l'ONE dans sa commune de Vohilava. Le motif d'inculpation de M. RALEVA - usurpation de fonction du Chef de district – était plus que discutable – puisque le Chef de District était présent dans la réunion publique où M. RALEVA a pris la parole.

M. RALEVA avait alors été reconnu comme prisonnier de conscience par Amnesty International, et bénéficié du soutien de centaines de défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement à travers le monde. Le 31 Janvier 2018, les organisations de la société civile Malagasy lui ont aussi décerné le Prix du Courage Citoyen 2017 à cause de son engagement en faveur de la protection des droits fondamentaux de sa communauté et du patrimoine naturel de Madagascar.

Les signataires de ce Communiqué espèrent que M. RALEVA et ses pairs ne vont pas encore une fois subir les mêmes injustices et servir de boucs émissaires, tandis que la société Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G.) continue de jouir d'une totale impunité, sans même avoir été sanctionnée pour tous les dommages qu'elle a déjà causés durant toutes ses années d'opérations sur la santé et les moyens de subsistance de la population locale ainsi que sur l'environnement.

Les signataires du présent Communiqué réitèrent encore une fois leur appel au Gouvernement à :

- **prendre en considération les demandes légitimes et les droits fondamentaux des communautés de Vohilava;**
- **mettre fin à l'impunité de la société M.L.S.G. en prenant les sanctions qui s'imposent à son égard, et en fermant définitivement son exploitation aurifère, afin de prouver par la prise de mesures concrètes sa volonté de restaurer un Etat de droit qui puisse assurer une meilleure régulation du secteur extractif;**
- **arrêter la persécution des défenseurs de l'environnement et des droits humains comme cela a été le cas pour M. Raleva, M. Clovis RAZAFIMALALA, ainsi que pour tant d'autres.**

Le 01 octobre 2020

Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien (CRAAD-OI)
craad.madagascar@gmail.com ; <http://craadoi-mada.com>

Collectif pour la défense des terres malgaches – TANY
patrimoine.malgache@yahoo.fr ; <http://terresmalgaches.info>